

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Janvier 2016

**OBJET :** Cession d'un ensemble immobilier à usage de bureaux sis 24, Boulevard Gambetta à Tarascon (13150) au profit de la ville de Tarascon

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de constater et de confirmer la désaffectation de l'ancienne caserne de gendarmerie, de déclasser les locaux en question sis 24, Boulevard Gambetta à Tarascon (13150), du domaine public dans le domaine privé du Département,
- d'approuver, compte tenu de l'intérêt général du projet envisagé par la commune, la cession à son profit, desdits locaux, d'une surface utile développée d'environ 1.624 m<sup>2</sup> pour un montant inférieur de 15% à l'évaluation de France Domaine du 18 Novembre 2014 laquelle s'élève à 1.233.000€, soit une offre formulée sans condition suspensive à hauteur de 1.048.050€,
- d'autoriser la signature de l'acte de vente ainsi que de tout autre document se rapportant à cette transaction.

La recette correspondante, soit 1.048.050€, sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental, sur le chapitre 77, fonction 0202, article 775.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

**Votent pour :** Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite », à l'exception de M. LIMOUSIN qui ne prend pas part au vote ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Socialistes et Républicains ; Mme PUJOL

**Vote contre :** M. VERANI.

### ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Annie Citton  
Directeur

du Service des Séances de l'Assemblée